



PROCÈS VERBAL DE SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALBONNAIS

SÉANCE DU 20 MARS 2026

Le vendredi 20 mars 2026 à 20 heures, l'assemblée, régulièrement convoquée le 16 mars 2026, s'est réunie sous la présidence de MAUGIRON Gilbert.

Secrétaire de la séance : CALVAT Fabrice

**Présents** : MAUGIRON Gilbert, ALDEBERT Muriel, BARET Céline, BERNARD-BRUNET Jérôme, CALVAT Fabrice, CRÉMILLIEUX Franck, DEMOL Anne-Gaël, DUPONT Christine, FAURE Nicole, FEUNTEUN Morgan, JOANNAIS Didier, PICHAND Véronique, PILLOTTI Sandra, RODIER Patrice.

**Représenté** : FAVRE Romain représenté par PILLOTTI Sandra

**Absents et excusés** :

**Ordre du jour** :

- Élection du maire
- Création des postes d'adjoints
- Élection des adjoints

**Délibérations du conseil** :

Election du maire (N° DE\_2026\_017)

Sous la présidence du doyen de l'assemblée : Mme DUPONT Christine

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

M. Gilbert MAUGIRON a obtenu 15 voix

M. Gilbert MAUGIRON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Délibération : adoptée

Création des postes d'adjoints (N° DE\_2026\_018)

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Considérant que le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le Conseil municipal compte 15 membres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide la création de 4 postes d'adjoints.

Délibération : adoptée

#### Election des adjoints au maire (N° DE\_2026\_019)

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

La liste conduite par Mme PILLOTTI Sandra, 15 voix

La liste conduite par Mme Sandra PILLOTTI ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire : Mme PILLOTTI Sandra, M. CALVAT Fabrice, Mme ALDEBERT Muriel, M. JOANNAIS Didier.

Délibération : adoptée

*M. MAUGIRON Gilbert, donne lecture aux conseillers municipaux de la charte de l'élu local qui leur est également transmise par messagerie électronique.*

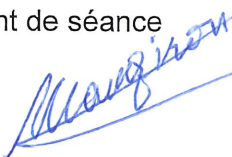
#### **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 mars 2026**

Le Maire demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le procès-verbal du conseil municipal du 5 mars 2026. Après prise en compte et correction d'une erreur d'intitulé des tableaux des budgets, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 03 minutes

Valbonnais, le 31 mars 2026

MAUGIRON Gilbert  
Président de séance



CALVAT Fabrice  
Secrétaire de séance

